

Groupe de travail académique sur la carte de l'Education Prioritaire

lundi 24 novembre 2014

Le Recteur a souligné en préambule que la carte académique de l'éducation prioritaire était une proposition. Il a rappelé l'historique de l'éducation prioritaire et des différentes réformes mises en place depuis la création des REP. Il a souligné que depuis 2006, il n'y avait pas eu d'évolution de cette carte.

Le Recteur a informé les représentants du personnel que les équipes sortant du dispositif seraient accompagnées et que les enseignants auraient un maintien du régime indemnitaire pendant trois ans. (Prime ZEP)

Sur la question des écoles ne faisant pas partie d'un réseau EP mais ayant des élèves pouvant relever du dispositif compte tenu des critères ministériels, le Recteur a indiqué que les IA-DASEN seront vigilants, qu'ils auront un soin attentif (RASED, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, réussite éducative). Ils seront accompagnés vers la sortie pour ne pas casser les dynamiques existantes.

Nous rappelons que les RASED ont été fortement impactés ces dernières années.

Un nouveau maillage sera mis en place avec des pôles ressources au niveau des IEN

Les collèges entrant dans les REP+ sont à 99% sur les territoires de la nouvelle politique de la ville. Concernant les collèges en REP, ils sont à 80% sur ces territoires.

Au sujet des temps de concertations et d'animations différents dans le premier degré (6 + 3 jours/ an) et dans le second degré (1h30 par semaine), l'administration indique qu'il s'agit d'une problématique de statut, qu'elle ne peut rien faire à leur niveau.

L'administration ne s'est pas arrêtée aux quatre critères ministériels. Une dizaine d'autres ont pondérées ceux-ci. (Nombre de signalements, réussite au brevet, fonctionnement des réseaux, regard sur les tendances ...)

Le SNUipp-FSU souhaite être informé des autres critères qui n'apparaissent pas sur le document remis aux organisations afin d'être transparent devant la profession. Le Recteur engage les IA-DASEN à les fournir dans les plus brefs délais.

A propos des Lycées en EP, le rectorat est en attente d'une réponse ministérielle.

A titre indicatif :

En 2014, dans l'académie, il y avait 6 REP + 11 ECLAIR et 21 RRS

En 2015, dans l'académie, il y aurait 13 REP + et 29 REP

| | 2014 | 2015 |
|-------|------------------------------|-------------------|
| OISE | 2 REP + 6 ECLAIR 8 RRS | 5 REP + 8 REP |
| AISNE | 2 REP + 2 ECLAIR 6 RRS | 4 REP + 11 REP |
| SOMME | 2 REP + 3 ECLAIR 7 RRS | 4 REP + 10 REP |

Les réseaux qui deviennent dans le dispositif REP+ :

Collège André Malraux à Compiègne

Collège Henry Beaumont à Beauvais
Collège Anatole France à Montataire

Les réseaux qui passent du label ECLAIR ou RRS à REP :

Collège Edouard Herriot à Nogent sur Oise,
Collège Jean-Jacques Rousseau à Creil,
Collège Gaétan Denain à Compiègne,
Collège Marcelin Berthelot à Nogent sur Oise,
Collège Louis Pasteur à Noyon,
Collège Du Thelle à Méru,
Collège Paul Eluard à Noyon,
Collège Emile Lambert à Villers Saint Paul

Les réseaux qui sortent du dispositif Education Prioritaire :

Collège Pierre Mendès France à Méru et une école :

- Jules Verne Méru

Collège Romain Rolland à Mouy + 5 écoles :

- Louise Michel
- Coincourt
- Pierre et Marie Curie (maternelle et élémentaire)
- Robert Floury

Collège Jehan Le Fréron à Crèvecœur-Le-Grand + 15 écoles :

- maternelle les Petits Bourgeois
- Henri Vilette
- Auchy la Montagne
- primaire de Luchy
- Croissy sur Celle
- Domeliers
- primaire Fontaine Bonneleau
- Conteville
- élémentaire de Grez
- maternelle d'Hétomesnil
- Cormeilles
- Le Crocq
- Villers Vicomte
- Francastel
- Viefvillers

La IA-DASEN de l'Oise indique que le réseau de Méru accueille des populations plus favorisées venant du 95 et qu'à ce titre ils ne relèvent plus de l'EP.

Concernant les réseaux de Mouy et de Crèvecœur le Grand, qu'il s'agit de réseaux ruraux dont la problématique était axée principalement sur le culturel avec une amélioration des critères retenus.